

## **RÈGLEMENT DU CONOURS**

### **PRIX RECONNAISSANCE (le « concours »)**

**Du 9 septembre au 10 octobre 2022 (La « durée du Concours »)**

**Organisé par**

**Manufacture Thomas Gosselin inc. («Polaire Plus»)**

#### **1. MODALITÉS DE PARTICIPATION**

**Aucun achat requis.** Pour participer au concours, il suffit de visiter la zone Concours du site internet de Polaire Plus à [polaireplus.ca/concours](http://polaireplus.ca/concours), remplir le formulaire officiel de participation disponible sur le site internet et répondre à la question obligatoire pendant la Durée du concours. Les participants doivent par la suite cliquer sur le bouton pour accepter le règlement, puis cliquer sur le bouton pour soumettre le formulaire de participation.

En soumettant une participation, vous reconnaissez avoir lu le règlement officiel du Concours et acceptez de vous y conformer. Les cases du formulaire comportant un astérisque ou autrement indiqué comme obligatoires doivent être remplies pour participer au Concours. Les autres renseignements demandés sont utiles, mais il n'est pas obligatoire de les fournir pour participer au Concours.

Pour être valides, les participations doivent être reçues au plus tard le 10 octobre à 00 h00.

Aucune participation ne sera acceptée après l'échéance pour quelque raison que ce soit. Les participations reçues après une échéance fixée seront rejetées.

#### **2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Les participants doivent résider au Québec et être âgés de 18 ans et plus dans leur province ou territoire de résidence en date du début du Concours.

Les employés de Polaire Plus, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père/mère, frère/sœur (incluant beau-frère/belle-sœur, demi-frère/demi-sœur, etc.) fils/fille) et les personnes vivant sous leur toit ne sont pas admissibles au Concours.

#### **3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX**

12 candidats seront présélectionnés après la clôture du Concours par les représentants de Polaire Plus parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Durée du Concours. Les représentants de Polaire Plus communiqueront avec ces candidats présélectionner pour obtenir un peu plus d'information sur eux et leur métier.

Par la suite, quatre (4) participants seront sélectionnés et déclarés gagnants du prix, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Chaque gagnant sera contacté par téléphone, courriel ou compte de média social au numéro ou information indiqué(e) sur le formulaire de participation ou utilisé(e) pour participer et devra réclamer son prix selon les instructions de Polaire Plus dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrables à partir de la date et de l'heure à laquelle il aura été contacté pour la première fois. Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre un gagnant potentiel dans ce délai, refuse le prix ou est déclaré inadmissible, le prix sera automatiquement annulé et Polaire Plus pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant potentiel.

#### **4. DESCRIPTION DES PRIX**

Une veste de travail 3 saisons ainsi qu'une carte cadeau de 50\$ seront distribués à une date sélectionnée avec les gagnants.

Le prix inclus d'être ambassadeurs de la marque Polaire Plus et d'accepter de partager leur expérience avec le vêtement ainsi leur expérience professionnelle et personnelle. Le gagnant devra donc accepter de prendre des photos avec son vêtement dans son milieu de travail ou dans un autre milieu opportun. Ces photos et les témoignages seront ajoutés au contenu marketing de Polaire Plus et utilisés sur plusieurs plateformes. Un contrat d'utilisation de l'image sera alors signé entre le gagnant et Polaire Plus. À défaut d'accepter, un autre candidat sera sélectionné.

Le prix n'est pas échangeable avec un autre des produits Polaire Plus et n'est pas transférable.

Le prix comprend ce qui est spécifiquement décrit et aucune autre allocation ne sont accordés. Chaque gagnant doit notamment assumer toutes les dépenses suivantes :

- Tous les frais de déplacement (advenant le cas);
- Tous les frais de livraisons (advenant le cas);
- Toutes autres dépenses personnelles.

La valeur totale de ce prix est de 300\$.

#### **5. CONDITIONS GÉNÉRALES**

**5.1.** Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit correspondre au critère de sélection des représentants de Polaire Plus.

**5.2.** En participant au Concours vous :

- a.** Reconnaissez avoir lu et accepté le règlement du Concours et vous y conformer;
- b.** Confirmez satisfaire tous les critères d'admissibilité au Concours et accepter le prix et y prendre part (si vous l'emportez);
- c.** Acceptez tel quel le prix offert par Polaire Plus;
- d.** Consentez à ce que votre nom, le nom de votre ville et province de résidence, votre image, vos déclarations soient communiquées au représentant de Polaire Plus et

utilisés sans compensation par Polaire Plus à des fins de promotion et d'autres fins en lien ou non avec le concours.

- 5.3.** Chaque gagnant devra signer un contrat d'utilisation de l'image dans lequel il consent à ce que ces photos et témoignages soient utilisés à des fins marketing et promotionnelles sans compensation monétaire.
- 5.4.** Le prix devra être accepté comme tel et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée.
- 5.5.** En cas d'impossibilité de fournir le prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, Polaire Plus se réserve le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur équivalente, à leur entière discrétion.
- 5.6.** Le refus d'accepter le prix ou une partie du prix dégage Polaire Plus de toute obligation à l'égard du gagnant concernant le prix ou la partie du prix en cause.
- 5.7.** Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du Concours.
- 5.8.** Les Organismes du Concours déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter : i) les participations perdues, volées, livrées en retard, abîmées, mal acheminées, détruites, illisibles ou incomplètes; ii) la perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée; iii) les appels frauduleux; iv) l'incapacité de toute personne de participer au Concours pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des participations perdues, livrées en retard, incomplètes, illisibles ou mal acheminées; des bogues, des pannes de services, des échecs ou pertes de transmission d'origine matérielle ou logicielle, des retards de transmission ou les compromissions des données transmises; des problèmes de congestion sur Internet ou un tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent; v) des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au Concours; vi) de tout retard ou de toute incapacité d'agir en raison d'un événement ou d'une situation échappant à leur contrôle, y compris une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail à leur établissement ou aux établissements des organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours; vii) la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix lors de la livraison ou (viii) la perte, les dommages, les défauts ou l'incapacité d'utiliser le prix une fois qu'il a été décerné au gagnant pour quelque raison que ce soit.
- 5.9.** Les médias sociaux ou autres plateformes utilisées pour ce Concours, ainsi que leurs sociétés mères, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents, consultants, bénévoles et employés respectifs se dégagent de toute responsabilité ayant trait aux dommages, dommages compensatoires, directs, indirects, consécutifs ou autres, pouvant être causés par la participation au Concours ou le téléchargement de toute information relative au Concours ou pouvant en découler de quelque façon que ce soit.

- 5.10.** Vous acceptez que dans votre utilisation des médias sociaux ou d'autres plateformes pour ce Concours – y compris, sans s'y limiter, dans les zones de clavardage et à l'inscription et dans l'utilisation de comptes de médias sociaux, de noms d'utilisateurs ou de noms de groupes – de ne pas employer de langage obscène, diffamatoire ou injurieux, qui porte atteinte à la marque de commerce ou à la dénomination commerciale d'un tiers, ou qui viole tout autre droit de propriété intellectuelle ou de droit à la vie privée.
- 5.11.** S'il est déterminé par Polaire Plus que des personnes altèrent ou utilisent à mauvais escient tout aspect du Concours, notamment, mais sans s'y limiter, en contrevenant à son règlement, en agissant de manière à nuire au déroulement normal du Concours, ces personnes seront disqualifiées.
- 5.12.** Lorsque le règlement du Concours permet l'utilisation d'un média social tel Facebook, Twitter ou tout autre réseau social pour y participer, les participants sont informés que le média social et chacun de ses responsables et agents n'assument aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, en rapport avec la tenue du Concours. Toutefois, en participant via un média social, toutes les règles régissant l'utilisation de celui-ci s'appliquent.
- 5.13.** Polaire Plus se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le Concours à sa seule discrétion, pour quelque raison que ce soit, y compris sans toutefois s'y limiter, si un virus, un bogue ou un autre facteur échappant à son contrôle contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du Concours. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages à tout site web ou de nuire au déroulement légitime de ce Concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, Polaire Plus se réserve le droit de chercher réparation par tout moyen légal à sa disposition, dont un recours en dommages-intérêts, y compris des poursuites criminelles.
- 5.14.** En cas de litige quant à l'identité d'un participant, le titulaire autorisé du compte de courriel au moment où la participation a été soumise sera réputé être le participant. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique présentée est considérée comme étant le titulaire autorisé du compte. Un participant tiré au sort pourrait avoir à fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de courriel associé à la participation. Toutes les participations doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide pouvant être identifié par une recherche inverse du nom de domaine. L'heure et la date de l'envoi d'une participation dans le cadre du Concours, en vue d'établir la validité de cet envoi, seront déterminées uniquement par le serveur du Concours.
- 5.15.** Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. Polaire Plus se réserve le droit de disqualifier toutes les participations incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites, envoyées par des méthodes d'envoi automatisées ou robotisées qui ont pour effet d'accroître de manière artificielle les chances de gagner ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du Concours. Polaire Plus décline toute responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions dans l'impression du matériel ou la publicité liée au Concours.
- 5.16.** Polaire Plus se réserve le droit de modifier le règlement du Concours ou de mettre fin au Concours en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Les changements apportés au règlement du Concours seront publiés sur le Site Web.

**5.17.** En participant au Concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par Polaire Plus, qui sont finales et exécutoires.

Juillet 2022  
Alexandra Gosselin  
Directrice adjointe  
[dg@polaireplus.ca](mailto:dg@polaireplus.ca)  
Polaire Plus